COMMUNE DE PARIS.

ADRESSE PRÉSENTÉE A LA CONVENTION.

COMITÉ CENTRAL-RÉVOLUTIONNAIRE DES SECTIONS DE PARIS.

Le 2 juin 1793, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

DÉLÉGUÉS DU PEUPLE,

DEPUIS quatre jours les citoyens de Paris n'ont point quitté les

armes ; les mandataires auprés desquels ils n'ont cessé de réclamer les droits de l'homme indignement violés, se rient de leur calme et de leur persévérance : le flambeau de la liberté pâlit ; les colonnes de l'égalité sont ébranlées ; le vice est triomphant, la vertu opprimée : les contre-révolutionnaires lèvent leurs têtes audacieuses : qu'ils tremblent ; la foudre gronde et va les pulvériser.

Délégués du peuple, ses plus cruels ennemis siégent parmi vous ; leurs crimes vous sont assez connus, nous venons pour la dernière fois, vous demander justice des coupables ;

décrétez à l'instant qu'ils sont indignes de la confiance de la nation. Mettez-les en état d'arrestation, nous en répondons à tous les départemens. Le peuple de Paris est las de voir ajourner son bonheur; il est encore entre vos mains, sauvez-le, ou bien il vous déclare qu'il va se sauver lui-même.

Signé, MARQUET, *Prési.*

MARCHAND, *Sec.*

De l'Imprimerie de C.-F. PATRIS, Imprimeur de la Commune, rue du faubourg St-Jacques, aux ci-devant Dames Sainte-Marie.